



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement social

Question écrite n° 34642

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la situation inquiétante du logement social. En effet, l'État assure les conditions du financement de la construction et de l'entretien du parc social locatif qui représentait, en 2001, 4 700 000 logements et 10 700 000 personnes logées. Depuis plusieurs années, une baisse de la construction est constatée malgré de nombreuses incitations financières. Le nombre de logements sociaux construits par an est passé de 89 000 en 1994 à environ 43 000 par an en 1999 et 2000. Le budget pour 2003 prévoyait 54 000 logements sociaux supplémentaires, 100 000 logements réhabilités, 12 000 démolitions. Face à une demande estimée à 1 million de logements, ce retard cumulé devient problématique. Cette pénurie reflète la réticence de certains élus locaux à faire construire des logements sociaux dans le périmètre de leur commune. Associant logements sociaux et concentration de populations à faibles revenus et en détresse sociale, ces élus redoutent une dégradation de l'image de leur commune. Certes, la loi Solidarité et Renouvellement urbains du 13 décembre 2000 impose aux communes de plus de 1 500 habitants en région Ile-de-France et 3 500 dans les autres régions, situées dans une agglomération d'au moins 50 000 habitants, de disposer au moins de 20 % de logements sociaux. Cependant, les modalités de cette loi sont mal respectées, les élus préférant la contourner. Il souhaiterait savoir quel est son sentiment à ce sujet et de quelle manière il entend intervenir pour garantir l'application effective de la loi SRU et répondre à la demande croissante en logements sociaux.

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'est fixé pour priorité d'augmenter l'offre de logement social pour répondre aux besoins de logement des personnes à revenus modestes. C'est ainsi qu'après un programme de 58 000 logements locatifs sociaux financés en 2003, il est prévu pour 2004 un programme en forte augmentation comprenant 80 000 logements locatifs sociaux et 10 000 logements en location-accession. Le ministre en charge du logement a décidé de mettre en place un comité de pilotage national afin de mobiliser tous les acteurs pour la réalisation de ce programme. Une mobilisation des acteurs locaux est aussi prévue au niveau départemental. En ce qui concerne l'application de l'article 55, le dispositif en place a permis que plus de 20 000 logements soient financés en 2003 dans des communes soumises à la loi. Cet effort doit se poursuivre et, comme le prévoit la loi, un bilan de la première période triennale sera demandé à chaque commune concernée à la fin de l'année 2004. Au vu de ce bilan, le Gouvernement appréciera les éventuelles évolutions à apporter aux mécanismes actuels, étant entendu qu'ils ne peuvent être remplacés que par des mesures qui seraient au moins aussi efficaces.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34642

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1529

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2629